

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)

**Membres absents** : M. IZIMER - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme VANDRIESSE

**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Programme de Renouveau Urbain de la Fontaine d'Ouche - Projet de rénovation du centre commercial - Acquisition des cellules commerciales n°15 et 16**

Madame Koenders, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Programme de Renouveau Urbain de la Fontaine d'Ouche, le projet de rénovation du centre commercial nécessite de poursuivre la maîtrise foncière, par la Ville, des locaux concernés.

Un accord amiable est intervenu avec Monsieur et Madame Michel Etievant, propriétaires des cellules commerciales n°15 et 16, constituant les lots n°10 et 68 de la copropriété cadastrée section EM n°433.

Il est proposé de procéder à l'acquisition de ces biens, libres d'occupation, d'une surface totale d'environ 144 m<sup>2</sup>, moyennant le prix global de 60 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville, sur Monsieur et Madame Michel Etievant demeurant 18 bis, quai Villeneuve - 70100 Gray, des lots n°10 et 68 de la copropriété du centre commercial de la Fontaine d'Ouche cadastrée section EM n°433, d'une surface totale d'environ 144 m<sup>2</sup>, moyennant le prix global de 60 000 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



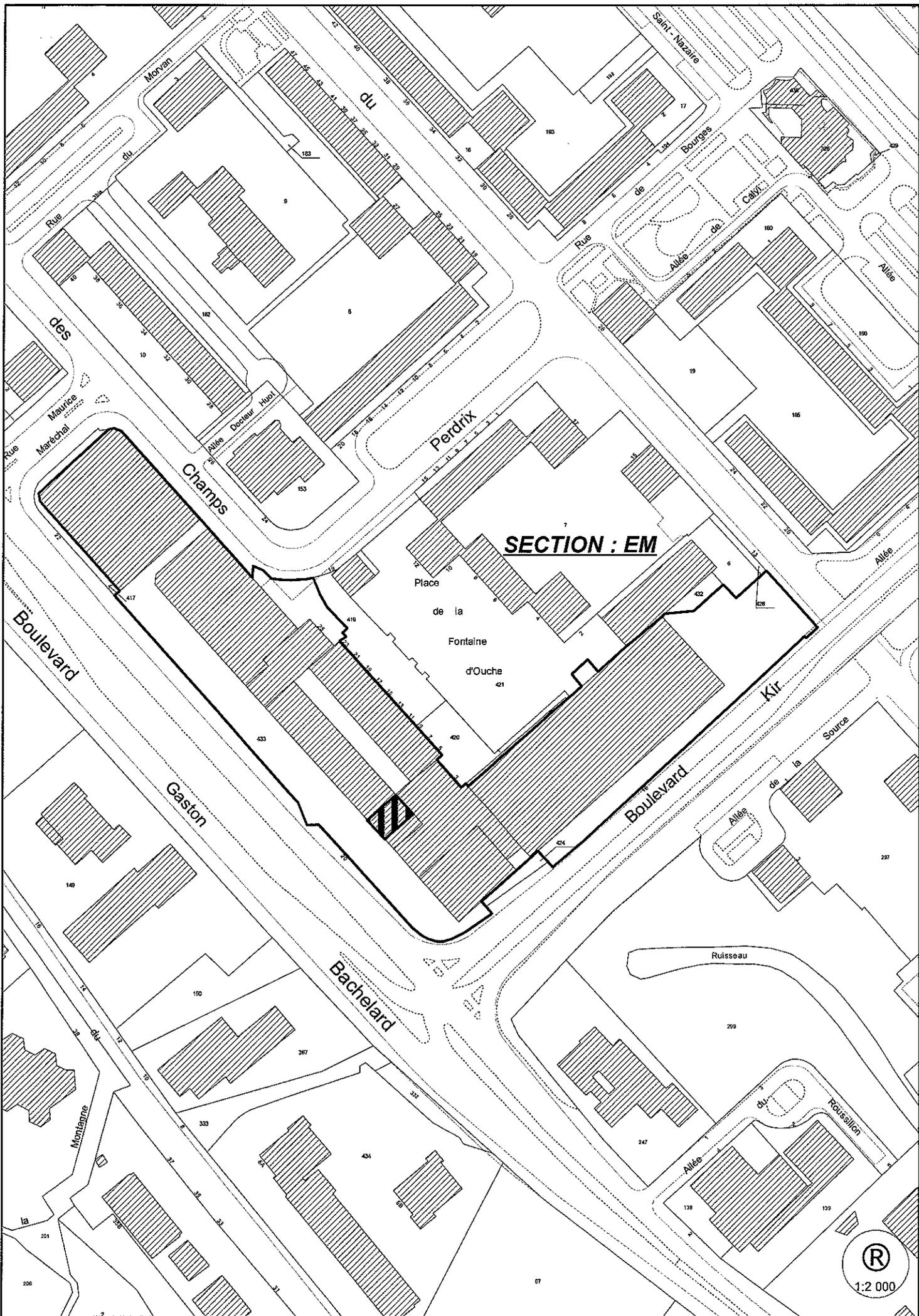
Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

07 JUL. 2009



PUBLIÉ LE 7/07/09



**SECTION : EM**